



Trop percu allocation solidarité spécifique

Par **soso82**, le **17/09/2010** à **11:19**

Bonjour, mon cas est le suivant j'ai été mineur plusieurs années par la suite la mine a fermé j'ai subi une reconversion dans le bâtiment j'ai travaillé dans le bâtiment de 90 à 2004 puis j'ai été licencié. entre temps j'ai liquidé ma retraite de mineur en 2002 pendant que je continuais à travailler. en 2004 après mon licenciement dans le bâtiment j'ai touché les assedics. aujourd'hui on m'indique que je n'ai pas dit que je touchais une retraite dans la mine lorsque je pointais et que je devais rembourser une partie de la somme. suis-je en tort ? et je voudrais savoir si une personne qui touche une retraite de la mine peut bénéficier d'allocation de solidarité spécifique ? j'ai eu un titre de perception de la trésorerie générale il ne me reste plus qu'un délai de 2 semaines pour payer la somme de 2000 euros quel modèle de lettre puis-je envoyer pour que ma dette soit annulée ? ou auprès de quel tribunal dois-je me retourner ? merci pour vos réponses